



# EDITORIAL

ANNE.POSSOZ@epfl.ch, SERVICE INFORMATIQUE CENTRAL



L'émergence des logiciels libres constitue un événement passionnant dans notre société, tant par les perspectives qu'ils offrent que par les questions qu'ils posent. Ils nous obligent à faire preuve d'inventivité pour modifier aussi bien nos modes de fonctionnements que nos lois, afin de tenir compte des nouvelles caractéristiques de communication et de copies sous forme numérique.

L'innovation la plus marquante dans ce domaine est sans doute aujourd'hui la licence GPL (GNU General Public License) [1] qui utilise de façon astucieuse les mécanismes de licence des logiciels pour assurer qu'un logiciel libre puisse le rester.

L'enjeu de notre attitude face à ce phénomène est tel qu'il nous a paru opportun d'y consacrer le numéro spécial de cette année.

Rappelons que ce qui caractérise un logiciel libre est la liberté d'exécuter, de copier, de distribuer, d'étudier, de modifier et d'améliorer le logiciel. La licence GPL prend acte lors de la modification et de la distribution d'un logiciel publié sous cette licence [2].

Si l'arrivée de Linux a cristallisé la possibilité d'avoir un système d'exploitation entièrement libre, les logiciels libres avaient déjà une histoire, depuis la fondation du projet GNU [3] par Richard Stallman en 1984. C'est pourquoi, quand on parle du système d'exploitation, on parle de GNU/Linux, Linux n'étant lui-même que le noyau de ce système. La richesse des logiciels libres applicatifs disponibles pour GNU/Linux ne cesse de croître. La liste est bien trop longue pour être énumérée ici mais une bonne source de référence est sans doute celle du projet GNU [4].

Nous avons rassemblé ici certains articles originaux et d'autres déjà publiés dans certaines revues ou sur la toile, toujours en accord avec leurs auteurs, afin de constituer une référence solide sur le thème.

Les réflexions sur la propriété intellectuelle (pages 11-16), le droit d'auteur et le copyright (pages 63-72), y compris leur internationalisation (pages 57-58) permettent de bien saisir la démarche. Les aspects juridiques évoqués dans ces textes devront d'ailleurs être pris en compte assez rapidement au sein de l'EPFL. Si le mouvement du logiciel libre se renforce de façon spectaculaire aux États-Unis d'Amérique, l'Europe n'est pas en reste (pages 23-26) et son déploiement concerne plus que jamais le reste de la planète. Les logiciels libres sont aujourd'hui promus dans

l'enseignement en France (pages 27-30) et leur utilisation dans les entreprises est devenue une réalité tangible (pages 3-10 et 17-22). Des licences proches de la GPL sont parfois l'unique chance de sauver le logiciel de pointe que les propriétaires abandonnent (pages 59-62). Dénrée périssable, tel est le titre de la nouvelle primée cette année (pages 42-44) et qui illustre malicieusement les textes de ce numéro. Mais revenons sur terre pour constater que des chercheurs se penchent sur des modèles de viabilité économique du mode de développement de ces logiciels (pages 31-40). Des applications scientifiques basées entièrement sur des logiciels libres se développent (pages 45-50 et 51-56) au cœur même de notre institution.

Lors de la rencontre du 12 juin 2001 sur les logiciels libres à l'EPFL, Roberto Di Cosmo nous a brillamment démontré les principales raisons de passer du logiciel propriétaire au logiciel libre : sécurité, robustesse, autonomie, pérennité, partage des connaissances, partage des coûts de développement, protocoles et formats de données publiés, tout en nous mettant en garde sur le danger des brevets de logiciels [5]. Une remarque faite lors de cette rencontre est ici incluse et pourrait nous servir de conclusion (page 73).

Pour donner suite à ces lectures, rendez-vous sur le site Logiciels libres de notre Ecole, [elle.epfl.ch](http://elle.epfl.ch).

## RÉFÉRENCES

- [1] <http://sic.epfl.ch/publications/FI00/fi-10-00/10-00-page10.html>  
<http://www.gnu.org/licenses/licenses.html#GPL>
- [2] Extrait de la licence GNU GPL, <http://www.gnu.org/licenses/gpl.html>: «You are not required to accept this License, since you have not signed it. However, nothing else grants you permission to modify or distribute the Program or its derivative works. These actions are prohibited by law if you do not accept this License. Therefore, by modifying or distributing the Program (or any work based on the Program), you indicate your acceptance of this License to do so, and all its terms and conditions for copying, distributing or modifying the Program or works based on it.»
- [3] <http://www.gnu.org/>
- [4] <http://www.gnu.org/directory/>
- [5] Un exposé proche de celui qu'il nous a donné: <http://www.pps.jussieu.fr/~dicosmo/TALKS/Orsay/>. L'exposé lui-même sera accessible à partir du site <http://elle.epfl.ch> ■